



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le *SLO*
ID : 018-200000933-20230524-2023_05_050-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 16 mai deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Maison de la pêche à Clémont, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 22 mai 2023
Délibération n° 2023-05-050

Attribution d'une subvention à la commune d'Argent-sur-Sauldre pour l'activité touristique saisonnière de location de bateaux électriques et step paddle

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Bernard DAUTIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

Dans le cadre de la reprise et poursuite de l'activité de location de bateaux électriques et step paddle sur le canal de la Sauldre par la commune d'Argent-sur-Sauldre depuis l'été 2022, et conformément à l'engagement pris de soutenir cette activité lors les deux premières saisons, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 500 € au titre de la saison 2023 à la commune d'Argent-sur-Sauldre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de permettre à la commune d'Argent-sur-Sauldre de poursuivre l'activité estivale de location de bateaux et step paddle,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 mai 2023,

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230524-2023_05_050-DE

510

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : ALLOUE une subvention de fonctionnement de 1 500 € à la commune d'Argent-sur-Sauldre en soutien à l'activité de location de bateaux électriques et step paddle au titre de la saison estivale 2023.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme

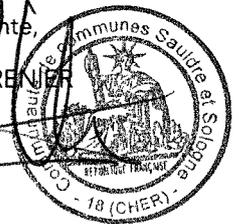
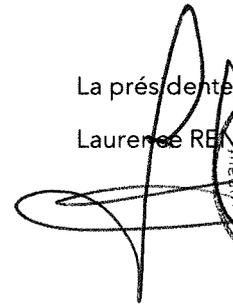
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La présidente,

Laurence RENIER



Communauté de communes Sauldre et Sologne
18 (CHER)

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/05/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.